



Association des Parents
d'Elèves des Ecoles de
Brie

Organise le **Tirage au sort 2022**

Votre enfant vient de recevoir un carnet de 10 billets.

Chaque billet a une valeur de 1€.

La vente des tickets est jusqu'au 7 Mars.

Les souches et tickets non vendus doivent nous être retournés
au plus tard le 9 Mars avec le règlement des tickets vendus pour que nous prenions
en compte les souches.

Le retour doit se faire sous enveloppe fermée avec l'appoint
par le biais de votre enfant
ou dans la boîte aux lettres d'Emeline Moreau
692 rue Jean Dumousseau « Le Querut » à Brie.
L'enveloppe doit avoir le nom de votre enfant
et votre numéro de téléphone lisible dessus.

Des carnets supplémentaires sont disponibles auprès d'Emeline Moreau
06.52.02.88.32 dans la limite des stocks disponibles.

Tirage au sort
à la Maison des associations de Brie
le Samedi 12 Mars à 15h.

Un bon de 400€ pour le Moulin de la Jarousse, tablette, hoverboard, jeux vidéo
jeux de société, cabane enfant et plein d'autres lots à gagner.

Chaque gagnant pourra partir avec son lot dès la fin du tirage.

Règlement et liste des lots du tirage au sort présents
sur le groupe Facebook
et sur les panneaux des écoles.